

PLAN DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

INFORMATION DU PAE

Toute nouvelle personne intervenant sur le chantier, quelle que soit la durée de son intervention, devra être sensibilisée aux enjeux écologiques et aux risques de pollution relatifs au chantier, par une formation rapide. Cet accueil est réalisé par l'un des responsables du chantier et comprend à minima la présentation :

- Du plan d'installations de chantier : localisation des zones sensibles,... ;
- Consignes spécifiques ;
- PAE : présentation de tous les engagements environnementaux du maître d'ouvrage et des contraintes qui en découlent, risques de pollutions identifiés sur site, moyens préventifs et curatifs,....
- Formation aux procédures d'alerte et d'urgence, ainsi qu'à l'utilisation des moyens d'actions à mettre en œuvre en cas d'incidents.

Régulièrement est organisé sur le chantier des ¼ d'heure environnement. Ils rassemblent l'ensemble des collaborateurs du chantier et peuvent prendre la forme soit d'un moment explicatif, avec le passage ou le rappel de consignes soit d'un moment collaboratif, avec des échanges sur une thématique.

De nombreux thèmes peuvent être abordés comme :

- La gestion des déchets ;
- Le risque de pollution et l'utilisation du kit antipollution ;
- La limitation des nuisances : poussières,....
- La préservation de la faune et de la flore présente autour du chantier.

La charte environnement NGE est annexée avec le contrat des fournisseurs, sous-traitants ou locataires pour les impliquer dans la démarche du chantier et les intégrer dans l'application des consignes environnementales. Ils doivent ainsi prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect du PRE. Cette sensibilisation en amont n'évite pas les accidents mais elle les réduit et permet de présenter les actions à mettre en place en cas d'incident. Il s'agit d'assurer de la compréhension des consignes qui sont également affichées dans les installations du chantier. La charte environnement NGE est en annexe 3.

La sensibilisation de l'ensemble des intervenants sur le chantier sera également faite via des affichages sur le chantier.

ANALYSE DES ENJEUX ET CONTRAINTES D'ENVIRONNEMENT

Les enjeux associés à l'emprise du projet sont principalement liés à la présence de plusieurs espèces protégées.

Par ailleurs, plusieurs secteurs adjacents aux emprises des travaux présentent des enjeux écologiques importants, notamment les réserves naturelles des Coussouls de Crau.

DEFINITION DES PHASES, ACTIVITES ET TACHES ELEMENTAIRES AU REGARD DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - ANALYSE DES NUISANCES ET RISQUES

Stockage sur chantier

Aspect	Impact	Domaine atteint
Stockage de matériel	Destruction du milieu naturel et d'espèces, modification du paysage	Faune/flore, paysage
Stockage de produits polluants (déchets,...)	Pollution sol et sous-sol	Sol et sous-sol, eau

Implantation des installations de chantier

Aspect	Impact	Domaine atteint
Implantation des installations	Destruction du milieu naturel et d'espèces, modification du paysage	Faune/flore, paysage

Fonctionnement des engins

Aspect	Impact	Domaine atteint
Ravitaillement en carburant et entretien	Pollution sol et sous-sol	Sol et sous-sol
Arroseuse	Prélèvement d'eau dans le milieu naturel	Eau
Poussières	Modification du milieu Gêne des riverains	Air/milieu naturel

Utilisation des cantonnements et des commodités

Aspect	Impact	Domaine atteint
Production d'eaux usées	Pollution eau, sol	Sol et sous-sol, eau

Accès chantier et bases travaux

Aspect	Impact	Domaine atteint
Salissures des voiries et des abords du chantier	Gêne des riverains, poussière	Nuisances visuelles, faune/flore

Travaux de terrassement

Aspect	Impact	Domaine atteint
Présence d'espèces ou d'espaces protégés à proximité du chantier	Risque de destruction d'habitat ou d'espèces protégées	Faune/Flore
Défrichage/débroussaillage	Dégradation de la végétation, dérangement de la faune	Flore
Terrassement	Chargement des eaux de ruissellement en matières en suspension	Eau
	Production de déblais	Déchets

Traitement au liant

Aspect	Impact	Domaine atteint
--------	--------	-----------------

Poussières	Modification du milieu Gêne des riverains	Air/milieu naturel
------------	--	--------------------

Travaux d'enrobé		
Aspect	Impact	Domaine atteint
Enrobés	Dispersions d'émulsion	Eau, sol

MÉTHODES D'EXECUTION SPECIFIQUES ET DISPOSITIONS POUR REDUIRE / SUPPRIMER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Travaux concernés	Thématique	Impact environnemental	Méthodologie d'exécution
Tous travaux	Faune / Flore (biodiversité)	Dérangement, destruction d'espèces	Le phasage des travaux respecte le calendrier écologique détaillé dans l'arrêté du 11 janvier 2021. Les travaux seront menés sans interruption.
Tous travaux	Faune / Flore (biodiversité)	Dérangement, destruction d'espèces	Rédaction du PIC en phase préparatoire : localisation des mises en défens, strict respect des emprises du projet.
Défrichage, débroussaillage, abattage et élagage	Faune / Flore (biodiversité)	Dérangement, destruction d'espèces	Repérage des arbres à abattre en amont de ces travaux (suivi par Dryoptéris).
Terrassement	Eau	Pollution du canal	Une bande de végétation (genêts, ronciers,...) est conservée entre le chantier et le canal, au pieds de la haie
Terrassement	Eau	Pollution du canal	Réalisation dans un premier temps du fossé latéral et du futur bassin (non étanchés) pour collecter, décanter et infiltrer les eaux en phase chantier.
Terrassement	Eau	Pollution du canal	Conservation le plus longtemps possible un profil monopenté vers l'Est du profil en travers de la plateforme en cours d'excavation / remblaiement et réaliser le passage au profil en toit définitif le plus tard possible
Terrassement	Déchets	Production de déchets	Équilibre déblais-remblais pour éviter les évacuations hors du site
Traitement au liant	Air/ Faune / Flore (biodiversité)	Pollution, Dérangement, destruction d'espèces	Le traitement des matériaux in situ est interdit en cas de vent ou de pluie. Interdiction d'épandage par vent fort Jupes des épandeurs proches du sol Interdiction de rouler sur une surface recouverte de produit de traitement. Malaxage juste après l'épandage.
Enrobés	Eau, sol	Pollution	Mise en œuvre interdite en cas de pluie

MATERIEL ET MOYENS DISPONIBLES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Enjeux	Moyens de protection
aux : canal et nappe souterraine - et gestion des MES	Sensibilisation du personnel à l'utilisation des kits anti-pollution.
	Réalisation de tests situation d'urgence (SU).
	Chaque engin sera équipé d'un kit anti-pollution et des kits seront mis à disposition à la base vie, y compris des boudins absorbants (barrage flottant).
	Ravitaillement et entretien des véhicules et engins : utilisation d'une plateforme mobile étanche, et un kit antipollution sera disposé à proximité.
	Avant leur arrivée sur chantier, les engins seront lavés et il sera effectué un contrôle visuel du bon état général de tout véhicule à moteur (vérification carter, joints de vérins, etc).
	Le bon état de chaque engin est revu chaque jour.
	Plan d'intervention et de consignes en cas d'urgence (annexe).
	Il n'y aura aucun stockage de carburant sur le chantier.
	Stockage des produits polluants sécurisé : les produits polluants sont stockés dans des armoires sur rétention fermées par un cadenas, à l'abri des intempéries. Les capacités des rétentions répondent aux règles de capacités de stockage. Les FDS et la grille des incompatibilités de stockage des produits sont affichés dans l'armoire.
	Les déchets dangereux seront stockés dans des caisses palettes étanches munies d'un couvercle.
	Les engins thermiques et outils potentiellement à l'origine de fuite de substances polluantes, (générateurs, BRH,...) seront stockés sur des bâches et/ou geotextiles.
	L'ensemble de nos machines utilise de la graisse biodégradable d'origine végétale.
	Veille météorologique.
	Il est interdit de rejeter des substances dans les eaux ou sur le sol. Il est également interdit d'enfouir les déchets, d'abandonner des déchets, de rejeter des déchets liquides.
Interdiction de circulation et stationnement en dehors des zones strictement nécessaires aux travaux, pistes de circulation et zones dédiées.	
Espèces protégées, milieu naturel	Seules les zones strictement nécessaires seront empierrées (base-vie, zone de stockage, ...). Un geotextile sera placé sous les empièrtements. Retrait des empièrtements à la fin du chantier.
	L'emprise des installations de chantier sera réduite au maximum.
	L'éclairage de la base-vie et du chantier répond aux normes environnementales.
	Seules les surfaces strictement nécessaires seront défrichées et décapées, le plus rapidement possible.
	Aucun stockage, ni installation de chantier n'est réalisé en dehors des zones prédéfinies.

Enjeux	Moyens de protection
	<p><i>Réutilisation des pistes existantes pour la circulation des engins.</i></p> <p>Différents dispositifs de mises en défens ont été installés par Ecoter en phase préparatoire. Ces mises en défens sont complétées par une signalétique écologique. L'ensemble des dispositifs sont entretenus et maintenus en place durant la totalité du chantier.</p> <p>A la fin du chantier,</p> <ul style="list-style-type: none"> - remise en état des sites après intervention. - Fermeture des accès ouverts pour le chantier. - Enlèvement de tous les matériaux déposés. <p>Renaturation des espaces : décompactage du sol, régilage de terre végétale,....etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Bâchage des camions entrant et sortant.</i>
Nettoyage et propreté	<p>La vitesse de circulation sera limitée à 30km sur le chantier (abaissement en cas de vent fort).</p> <p>Les stockages de matériaux fins et pulvérulents (ciment, sable fin) ont lieu à l'abri du vent.</p> <p>Arrosage des pistes et sites d'intervention permettant de limiter la diffusion des poussières en fonction des conditions météorologiques et des activités du chantier. L'eau sera apportée par citerne ou prélevée sur le réseau agricole ou le réseau incendie (aucun prélèvement ne sera réalisé dans le milieu naturel).</p> <p>Le groupement est responsable du nettoyage de la zone où il intervient, ainsi que des voies publiques souillées par les matériels des chantiers.</p> <p>Le chef de chantier veille chaque jour au rangement des zones de stockage des matériaux et de l'outillage. Le chantier et ses abords sont tenus propres.</p> <p>Nettoyage manuel avec les ouvriers du chantier. Et lorsque nécessaire, passage d'une balayeuse en cas de salissures ponctuelles.</p>

TRAITEMENT DES ANOMALIES ENVIRONNEMENTALES

Les non-conformités proviennent :

- Des visites environnement :
- Des audits (non-conformité d'organisation) ;
- Des remontées d'informations du personnel (non- conformité d'exécution) ;

Dès la détection d'une anomalie environnementale, le conducteur de travaux informe le responsable environnement chantier et le maître d'œuvre.

La procédure suivie est alors la suivante :

1. > Constat sur le site et analyse des causes et effets.
2. > Proposition de solution(s) en accord avec le maître d'œuvre.
3. > Rédaction de la fiche de remontée d'information
4. > Mise en place des mesures retenues après accord du maître d'œuvre.

Le modèle de fiche de remontée d'information est en annexe.

CONTROLES

La surveillance des travaux en matière d'environnement est effectuée par le responsable environnement chantier et par le conducteur de travaux.

Cela consiste à :

- Contrôler la mise en place des dispositifs de prévention avant le début des travaux (et les levées des points d'arrêt).
- S'assurer du respect des exigences environnementales de façon à empêcher les pollutions de toutes natures par le chantier à l'intérieur et à l'extérieur des emprises.
- Effectuer des contrôles réguliers de conformité à la réglementation applicable.

Le plan de contrôle décrit l'ensemble des contrôles mis en place tout au long du chantier pour surveiller ou mesurer les principales caractéristiques des activités qui peuvent avoir un impact environnemental significatif.

Le plan de contrôle est en annexe.

ANNEXES

- **1) Organigramme chantier**
- **2) CV Responsable environnement chantier**
- **3) Charte environnement NGE**
- **4) Plan d'intervention et de consignes en cas d'urgence**
- **5) Modèle de fiche de remontée d'information**
- **6) Plan de contrôle environnement**

ANNEXE 1 – ORGANIGRAMME CHANTIER

L'organigramme prévisionnel de chantier n'est pas défini aujourd'hui.

ANNEXE 2 – CV RESPONSABLE ENVIRONNEMENT CHANTIER



Chargée
environnement

Sophie CHAMBON

Né(e) le : 13 Juin 1987

Lieu de la fonction : Région PACA

COMPETENCES METIER

- Sites et sols pollués
- Déchets - traçabilité
- Biodiversité
- Réglementation environnement (loi sur l'eau, ICPE, urbanisme)

DIPLOMES/FORMATIONS

- 2012 / Master Géologie
- 2011 / Master Qualité Environnement Chimie

PARCOURS PROFESSIONNEL

PERIODES	POSTES	REFERENCES
<p><i>Depuis novembre 2019</i></p>	<p>Chargée environnement NGE région PACA (Aix-en-Provence, 13)</p>	<p>Principales réalisations</p> <ul style="list-style-type: none"> — Suivi environnemental : <ul style="list-style-type: none"> - Busage du ruisseau Augias (Six-Four, 83) - 2021 - Dévolement réseaux humides Tram Sud (Marseille, 13) - 2021 - Siphon de transfert sous le canal du Vigueirat (Arles, 13) - 2021 - Travaux d'aménagement et de mise en sécurité - Barrage de DARDENNES (Var, 83) - 2020 - Enrochement Sécurisation RD49 (Sausset les Pins, 13) -2020 — Dépollution : <ul style="list-style-type: none"> - SMR Dromel (Marseille, 13) -2021 - Bastide-Rouge (Cannes, 06) - 2021 - ZAC des ateliers (Arles, 13) - 2020 <p>Missions</p> <ul style="list-style-type: none"> — Analyses des contraintes environnementales en phase AO et préparation de chantier ; — Définition des mesures de protection de l'environnement ; — Suivi environnemental des chantiers ; — Conformité réglementaire environnementale des sites fixes et des chantiers.
<p><i>De janvier 2014 à octobre 2019</i></p>	<p>Chargée de mission UPDS, chambre syndicale des professionnels de la dépollution (Nanterre, 92)</p>	<p>Principales réalisations</p> <ul style="list-style-type: none"> — Participation à la rédaction des normes NF X 31-620 et des guides de la profession (valorisation terres excavées, échantillonnage des sols) <p>Missions</p> <ul style="list-style-type: none"> — Représentation du syndicat auprès des institutionnels (ADEME, Ministère en charge de l'environnement,...) ; — Veille réglementaire et sectorielle ; — Réponses aux consultations publiques dans le domaine des sites et sols pollués et domaines connexes (projets de textes réglementaires, normes,...en lien avec l'eau, les déchets, l'urbanisme, la biodiversité,...).





Chargée environnement

PERIODES	POSTES	REFERENCES
De juin à décembre 2013	Chargée de mission Driee, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France (Paris, 75)	Principales réalisations / Missions <ul style="list-style-type: none">— Instruction dossiers loi sur l'eau pour le service police de l'eau de Paris et proche couronne ;— Examen et mise à jour de la programmation des actions à réaliser pour mettre en œuvre le SDAGE Seine-Normandie.
D'avril à fin 2012	Ingénieur sites et sols pollués Bureau d'études Arcagée (Bègles, 33)	Principales réalisations / Missions <ul style="list-style-type: none">— Prestations d'études et ingénierie en sites et sols pollués (diagnostics sol/eau, plans de gestion, études de vulnérabilité des milieux, surveillance eaux souterraines,...) ;— Réalisation de travaux de terrassement, gestion de déblais non inertes ;— Montage dossiers réglementaires (ICPE, loi sur l'eau,...).
De février à août 2011	Chargée de mission QSE Veolia Propreté (Nanterre, 92)	Principales réalisations / Missions <ul style="list-style-type: none">— Appui à la mise en œuvre de la politique QSE sur les sites clients (déchettes internes).



ANNEXE 3 – CHARTE ENVIRONNEMENT NGE



CHARTRE ENVIRONNEMENT

SOUS-TRAITANCE

Sous-traitant :Activité :

Filiale NGE :Région NGE :

Chantier :

La prise en compte de l'environnement au sein des marchés de travaux publics conduit tous les acteurs vers une adaptation de leurs pratiques.

Les actions relatives à la préservation de l'environnement se retrouvent donc naturellement sur nos chantiers et NGE encourage l'application de valeurs éco-citoyennes par ses sous-traitants.

En adhérant à la présente Charte, le Sous-traitant adhère au « Plan d'Assurance Environnement » de l'entreprise (PAE, PRE, SOSED...) et s'engage à :



- Respecter les obligations légales, réglementaires et contractuelles applicables.
- Respecter la signalisation du chantier, y compris les mises en défens.
- Suivre les accueils et ¼ heures NGE qui informent les salariés des dispositions applicables au chantier, notamment en matière d'environnement.
- Procéder aux vérifications réglementaires de ses engins et matériels utilisés sur chantier.
- Gérer l'évacuation et le traitement de ses déchets ; Ne pas enfouir ni brûler sur chantier.
- Prévenir toute pollution liée à son activité (sol, eau, air...) et préserver les ressources naturelles.
- Recevoir les auditeurs internes ou externes qui pourront être mandatés afin de vérifier l'efficacité des mesures envisagées.
- Fournir les éléments documentaires demandés (Bordereaux de suivi des déchets, procédures...).
- Le cas échéant, fournir ses propres documents spécifiques demandés dans les pièces du marché (PAE, SOSED...).
- Informer le responsable NGE de tout problème rencontré.



Le sous-traitant est responsable des dommages causés à l'environnement dans le cadre de ses activités. Tout manquement grave et délibéré du sous-traitant aux principes exposés dans cette charte constituera un non-respect des exigences contractuelles pouvant entraîner des mesures coercitives. Dans le cas de circonstances particulières empêchant le sous-traitant de respecter une ou plusieurs dispositions de cette charte, celui-ci devra en tenir informée l'entreprise du Groupe NGE afin de convenir des mesures correctives à mettre en œuvre.

Nom Prénom :

Visa :

Fonction :

Date :

CONSIGNE D'URGENCE EN CAS DE POLLUTION

En cas de pollution par déversement de polluant.

- Huile moteur.
- Huile hydraulique.
- Carburant.
- Liquide de refroidissement...

Je stoppe la fuite à son origine.

- Arrêter l'engin
- Coin sur flexible
- Relever le bidon
- Coin sur cuve



Je confine la pollution.

- Utiliser le kit antipollution (feuille absorbante, boudin absorbant, poudre...) Si la fuite persiste, poser un bac de vidange ou un autre contenant sous la fuite. Sinon, faire un merlon autour de la fuite.

J'alerte le supérieur hiérarchique et le chargé environnement.


- En cas de grosse pollution, j'alerte aussi les pompiers.

 18 ou 112

Je récupère et je traite les produits pollués.

- Pompage/Récupération des terres polluées
- Stockage puis collecte par un organisme agréé et évacuation en décharge classe I (déchets dangereux).

ANNEXE 5 – MODELE DE FICHE REMONTEE D'INFORMATION



REMONTEE D'INFORMATION QSE

Qualité Santé Sécurité Environnement

INFORMATIONS GENERALES

Date et heure de l'évènement : _____ Rédacteur : _____

Lieu-Chantier : _____ Agence / Filiale : _____

1^{er} soins Dégât / Damage Vol / Malveillance Bonne Pratique
 Presqu'accident Déversement / Fuite Casse Réseau Non-Conformité
 Situation dangereuse Feu / incendie Contrôle inopiné Autres :

DESCRIPTION DE L'EVENEMENT

Titre / _____

Les Faits : _____

Les conséquences / Nature des dégâts, des anomalies : _____

Analyse des causes : _____

TRAITEMENT

Actions Correctives (immédiates / à long termes) :

Action(s) immédiate(s) : _____

Action(s) à long terme : (à venir) _____

Responsable : _____ Echéance : _____ Coût : _____

Diffusion : DR DA CC / CTX CSSCT QSE MOA MOE


Avis MOA / MOE :

<input type="checkbox"/> Accord	Observations : _____	Nom / Fonction / Date / Visa : _____
<input type="checkbox"/> Refus		

SERVICE QSE

Efficacité des actions : Oui / Non Fiche clôturée : Oui / Non

Fiche remontée QSE v1 3/07/2019



REMONTEE D'INFORMATION QSE

Analyse QSE complémentaire : Oui / Non

Gravité / Fréquence	1	5	10
40			
30			
20			
10			

Gravité (1 à 10) / Fréquence (1 à 10)

10 - Pas de risque

20 - Risque très faible (0,2) à faible

30 - Risque faible (0,3) à moyen

40 - Risque élevé

Calculs

1 - Tache réelle (accidents évités)

5 - Tache réelle (équipements)

10 - Tache réelle (personnes)

Pas d'analyse approfondie
 Analyse approfondie (~~FORMU~~ / Arbres des causes ...)

Fiche remontée QSE v1 3/07/2019

ANNEXE 6– PLAN DE CONTROLE ENVIRONNEMENT



PLAN DE CONTRÔLE ENVIRONNEMENT

Travaux concernés	Thématique	Sous-thème	Type de contrôle	Moyens de prévention	Objectifs et références Critères d'acceptation	Fréquence	Contrôle intérieur	Contrôle extérieur
Enrobés	Sol	Protection des sols	Visuel	Suivi de la météo pour non application d'enrobés par temps pluvieux	Application par temps sec	Journalière		
Enrobés	Sol	Protection des sols	Visuel	Répandeuse équipée d'une lance avec retour d'aspiration	Présence et utilisation	Journalière		
Terrassement	Riverains et patrimoine	Nuisances visuelles	Visuel	Passage balayeuses	Chantier et voirie propre	Hebdomadaire		
Tous travaux	Air & Santé	Poussières	Visuel	Arrosage des pistes de circulation et zones émettrices de poussières	Pas ou peu de poussière, passage de l'arroseuse	Journalière		
Tous travaux	Air & Santé	Poussières	Visuel	Limitation de la vitesse de circulation à 30km	Respect des consignes	Journalière		
Tous travaux	Déchets et déblais	Déchets Dangereux	Documentaire	Bons et BSD	Présence des bons et BSD	Systematique		
Tous travaux	Déchets et déblais	Tous types	Documentaire	Registre des déchets	Présence et tenue à jour (tous déchets)	Mensuelle		
Tous travaux	Déchets et déblais	Tous types	Visuel	Contenants appropriés aux déchets	Présence, bon état	Journalière		
Tous travaux	Faune / Flore (biodiversité)	Milieu naturel	Visuel	Balisage, mise en défens des zones sensibles	Présence, bon état, strict respect des emprises	Journalière		
Tous travaux	Riverains et patrimoine	Engins et équipements	Visuel	Engins conformes	VGP à jour et levées des réserves	A réception puis semestrielle		
Tous travaux	Riverains et patrimoine	Nuisances visuelles	Visuel	Propreté / Rangement	Aspect général ordonné	Hebdomadaire		
Tous travaux	Sol	Protection des sols	Visuel	Kit antipollution	Présence et utilisation	Journalière		
Tous travaux	Sol	Protection des sols	Visuel	Stockage : Contenants étiquetés, cuve à double parois ou bac de rétention	Présence, conformité, bon état	Journalière		

Tous travaux	Air & Santé	Incendie	Visuel	Matériel de prévention contre l'incendie	Extincteurs présents, citerne à eau, détecteurs...	Journalière		
Tous travaux	Déchets et déblais	Tous types	Visuel	Qualité du tri des déchets selon contenants	Pas de mélange de déchets donc pas de déclassement des bennes	Journalière		
Tous travaux	Déchets et déblais	Tous types	Visuel	Mise en place du tri des déchets	Présence de contenants et affichages	Au démarrage		
Tous travaux	Faune / Flore (biodiversité)	Milieu naturel	Visuel	Mise en place de mesures compensatoires (création de gîtes,....)	Respect du marché	Selon marché, arrêté		
Tous travaux	Faune / Flore (biodiversité)	Milieu naturel	Visuel	Adaptation du planning des travaux selon espèces (défrichage, démolition de murets...)	Connaissance du planning et instructions données	Selon marché, arrêté		
Tous travaux	Faune / Flore (biodiversité)	Plantes invasives (Espèces Exotiques Envahissantes)	Visuel	Circulation uniquement sur les pistes et zones de travail, stationnement sur les zones dédiés	Respect des consignes, absence d'empiètement sur les zones naturelles et/ou protégées	Journalière		
Tous travaux	Riverains et patrimoine	Bruit	Visuel	Certificat CE des engins / matériels	Présence et conformité	Au démarrage		
Tous travaux	Riverains et patrimoine	Bruit	Documentaire	Respect des horaires de travail	Horaires définis dans le marché	Journalière		
Tous travaux	Sol	Protection des sols	Visuel	Utilisation rétention mobile pour le plein des engins ou entretien	Rétention mobile présente et identifiée	Au démarrage		
Traitement liant	Air & Santé	Liants	Visuel	Equipement(s) de l'épandeur	Présence de jupes	Journalière		
Traitement liant	Air & Santé	Liants	Visuel	Pas de traitement par vent fort	> 30 km/h ou Marché	Journalière		
Traitement liant	Air & Santé	Liants	Visuel	Dispositif de captage des poussières (évent...)	Présence	Journalière		
Transport	Air & Santé	Poussières	Visuel	Bâchage des camions	Mise en place	Journalière		